



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 2925 — Lundi 3 Septembre 2007

— 12^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DE LA STICODEVAM

PAIEMENT D'ANNUITÉS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « UNIFACTOR 2005/1 »

La STICODEVAM informe ses adhérents que la mise en paiement de la deuxième échéance de l'emprunt obligataire «UNIFACTOR 2005/1» a eu lieu à la date comptable du **vendredi 31 Août 2007** comme suit :

- UNIFACTOR 2005/1 Tranche A, code ISIN : **TN0007190010**, annuité unitaire nette : **24,160 DT.**
- UNIFACTOR 2005/1 Tranche B Tx Fixe, code ISIN : **TN0007190028**, annuité unitaire nette : **24,160 DT.**
- UNIFACTOR 2005/1 Tranche B Tx Variable, code ISIN : **TN0007190036**, annuité unitaire nette : **23,994 DT.**
- UNIFACTOR 2005/1 Tranche C, code ISIN : **TN0007190044**, annuité unitaire nette : **24,160 DT.**

Le règlement a été effectué par la STICODEVAM via la compensation interbancaire à la Banque Centrale de Tunisie. L'état de dénouement espèces, disponible sur l'Espace Adhérents la veille du règlement à partir de 14h30 a indiqué, à chaque teneur de comptes, le montant du remboursement lui revenant conformément à ses avoirs en STICODEVAM.

2007 - AS - 818

AVIS DES SOCIETES

CLÔTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2007/1 »

BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «ATL 2007/1» de D. 30 000 000 ouvertes au public le 16 août 2007 , ont été clôturées le **27 août 2007.**

2007 - AS - 819

VISAS DU CONSEIL DUMARCHÉ FINANCIER :**AVIS DES SOCIÉTÉS (Suite)**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
- AIL 2007 -**

Lors de sa réunion tenue le 6 juin 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Arab International Lease « AIL » a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 20 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le même jour a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 10 millions de dinars sur une durée de 5 ans avec un taux annuel brut ne dépassant pas 7%.

Dénomination de l'emprunt : « AIL 2007 »

Montant : 10 000 000 dinars divisés en 100 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations « AIL 2007 » porteront intérêts au taux annuel brut de 6,875% l'an calculés sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,875 % pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations « AIL 2007 » seront émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation, entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **17 décembre 2007**, seront décomptés et payés à cette date. La date unique de jouissance en intérêts qui servira de base pour les besoins de la négociation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **17 décembre 2007**.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **17 décembre 2012**.

Paiement : Le remboursement du capital dû et le paiement annuel des intérêts seront effectués à terme échu le **17 décembre** de chaque année. Le premier paiement sera effectué le **17 décembre 2008**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2007 - (Suite)

Souscriptions et versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **17 septembre 2007** au siège de la Société du Conseil et de l'intermédiation Financière – SCIF -, sise au 11, rue Abderrahmen Azzem, Complexe Kheireddine Pacha.

Clôture des souscriptions : Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **17 décembre 2007**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Etablissement chargé du service financier de l'emprunt : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des obligations « **AIL 2007** » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par la Société du Conseil et de l'intermédiation Financière – SCIF - intermédiaire en bourse.

Régime fiscal : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Cotation en bourse : l'Arab International Lease -AIL-, s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **AIL 2007** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

l'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt « **AIL 2007** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **07 / 576 du 30 août 2007**, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la société émettrice l'Arab International Lease -AIL-, et la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière -SCIF- intermédiaire en bourse.

2007 - AS - 820

VISAS DU CONSEIL DU

MARCHÉ FINANCIER :

AVIS DES SOCIETES

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
- STM 2007 -**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la **Société Touristique El Mouradi**, réunie le 28 octobre 2006, a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 14 000 000 dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration pour fixer les caractéristiques et conditions de l'émission envisagée. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 2 novembre 2006 a décidé d'émettre cet emprunt, à un taux d'émission de 6,5%. Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

Dénomination de l'emprunt : «STM 2007»

Montant : 14 000 000 dinars divisés en 140 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Les obligations seront émises au pair soit 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

EMPRUNT OBLIGATAIRE STM 2007 - (Suite)

Forme des obligations : Toutes les obligations du présent emprunt seront sous la forme nominative.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de 6,5% l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,5% pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchise.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 5 ans pour le présent emprunt.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation, entre la date effective de sa souscription et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **21 septembre 2007**, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **21 septembre 2007**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **21 septembre 2014**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **21 septembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **21 septembre 2008**. Le premier remboursement en capital sera effectué à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions soit le **21 septembre 2010**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **6 septembre 2007** au siège de Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9, rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **21 septembre 2007**, les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non-placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **5 octobre 2007** avec maintien de la date unique de jouissance. En cas de non-placement intégral de l'émission au **5 octobre 2007**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **6 septembre 2007** auprès de Amen Invest- intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

Etablissement chargé du service financier de l'emprunt : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et le service financier des obligations «STM 2007 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garanties bancaires : L'emprunt « STM 2007 » est assorti de la garantie bancaire de l'Amen Bank deux millions cinq cent milles dinars (Tranche A), de la BIAT quatre millions dinars (Tranche B), de la BTE trois millions cinq cent milles dinars (Tranche C), de la STB deux millions cinq cent milles dinars (Tranche D) et de la BH un million cinq cent milles dinars (Tranche E), sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations objet du présent emprunt.

A cet effet, les banques garantes assureront chacune pour la tranche qu'elle garantit à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire, le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus.

Lieu où peuvent être consultés les contrats de garanties, sûretés et engagements : Siège social de la Société Touristique El Mouradi - Hôtel Mouradi Palace, Port El Kantaoui- 4089 - Hammam Sousse.

Cotation en bourse : La Société Touristique El Mouradi s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « STM 2007 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Société Touristique El Mouradi s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «STM 2007 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE STM 2007 - (Suite)

Circulation des titres : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire en Bourse doit porter la mention de la banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° 07/575 en date du **29 août 2007**, sera mis, incessamment, à la disposition du public, auprès de Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9, rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

2007 - AS - 813

AVIS**COURBE DES TAUX DU 03 SEPTEMBRE 2007**

Code ISIN	Taux du marché monétaire au jour le jour et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux du marché monétaire au jour le jour	5,303%		
TN0008002156	BTCT 52 semaines 11/09/2007		5,307%	
TN0008002164	BTCT 52 semaines 09/10/2007		5,325%	
TN0008002172	BTCT 52 semaines 13/11/2007		5,347%	
TN0008002180	BTCT 52 semaines 11/12/2007		5,364%	
TN0008002198	BTCT 52 semaines 08/01/2008		5,382%	
TN0008002206	BTCT 52 semaines 26/02/2008		5,413%	
TN0008002214	BTCT 52 semaines 08/04/2008		5,439%	
TN0008000226	BTCT 52 semaines 27/05/2008		5,470%	
TN0008000135	BTA 5 ans " 6,75% 11 juin 2008 "		5,479%	1 008,863
TN0008002230	BTCT 52 semaines 24/06/2008		5,488%	
TN0008002248	BTCT 52 semaines 29/07/2008		5,510%	
TN0008002255	BTCT 52 semaines 09/09/2008	5,536%		
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,640%	1 011,557
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,868%	1 020,122
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"	6,271%		988,850
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		6,482%	980,754
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,550%	1 048,802
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,581%	1 088,985
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,660%	1 018,564
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016	6,884%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% juillet 2017"	6,914%		987,843
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	7,183%		973,787

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :
 Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
 Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALEUR	
			LIQUIDATIVE du 31/08/2007	LIQUIDATIVE du 03/09/2007	DEPUIS LE 31/12/2006 EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	119,605	119,639	2,943	2,52%
SICAV RENDEMENT	SBT	30/03/2007	102,314	102,345	*** 2,589	2,50%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	101,272	101,301	*** 2,420	2,35%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	26/03/2007	103,408	103,438	*** 2,698	2,57%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	16/04/2007	103,070	103,108	*** 3,138	3,00%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	18/04/2007	103,299	103,312	*** 3,216	3,07%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	21/05/2007	101,781	101,815	*** 2,884	2,80%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	14/05/2007	101,863	101,896	*** 2,817	2,73%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	12/04/2007	104,593	104,625	*** 2,748	2,59%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	22/05/2007	103,458	103,491	*** 2,963	2,82%
SANADETT SICAV	AFC	21/05/2007	106,566	106,601	*** 2,993	2,77%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	14/05/2007	102,844	102,856	*** 2,929	2,80%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	26/04/2007	102,394	102,430	*** 2,949	2,84%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	31/05/2007	104,691	104,725	*** 3,380	3,19%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	10/04/2007	103,067	103,103	*** 2,978	2,85%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	18/04/2007	104,441	104,474	*** 2,916	2,76%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	29/05/2007	104,698	104,730	*** 2,958	2,78%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	25/05/2007	102,752	102,781	*** 2,735	2,63%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	29/03/2007	103,756	103,790	*** 2,874	2,75%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	-	106,169	106,181	**** 1,793	1,72%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	-	102,601	102,638	**** 1,491	1,47%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,088	1,089	0,030	2,83%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,228	10,231	0,231	2,31%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	-	10,250	10,254	0,254	2,54%
SICAV MIXTES (OBLIGATIONS + ACTIONS)						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	39,392	39,400	1,011	2,63%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	28,512	28,522	0,840	3,03%
SICAV BNA	BNA Capitaux	16/04/2007	71,166	71,239	*** -2,185	-2,92%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	31/05/2007	84,508	84,476	*** 6,853	8,63%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	31/05/2007	864,475	864,239	*** 64,280	7,84%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	18/05/2007	64,814	64,822	*** 0,736	1,12%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	101,146	101,203	*** 3,113	3,03%
ARABIA SICAV	AFC	21/05/2007	54,712	54,720	*** -0,836	-1,47%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	14/05/2007	46,739	46,787	*** 2,226	4,85%
SICAV AVENIR	STB Manager	24/05/2007	48,209	48,220	*** 0,677	1,38%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	91,984	92,019	*** 2,007	2,18%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	86,422	86,489	*** 5,449	6,56%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	10/04/2007	12,425	12,430	*** 0,651	5,34%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	65,597	65,680	*** 4,427	7,10%
SICAV CROISSANCE	SBT	30/03/2007	162,679	162,679	*** 15,906	10,61%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	112,006	112,085	*** 3,459	3,07%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	28/05/2007	1 206,982	1 207,280	*** 85,900	7,56%
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 434,935	1 434,855	133,482	10,26%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 134,143	133,874	*** 4,831	3,70%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 128,233	128,221	*** 10,668	8,97%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	21/05/2007	** 116,903	116,990	*** 6,062	5,33%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,342	1,345	0,090	7,17%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,253	1,255	0,069	5,82%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 9 245,922	9 164,739	*** -840,843	-8,26%
FCP IRADETT 20	AFC	-	10,384	10,385	0,385	3,85%
FCP IRADETT 50	AFC	-	10,362	10,363	0,363	3,63%
FCP IRADETT 100	AFC	-	10,521	10,515	0,515	5,15%
FCP IRADETT CEA	AFC	-	10,219	10,213	0,213	2,13%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	-	** 100,480	100,589	**** 0,589	0,59%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	-	** 97,639	98,010	**** -1,990	-1,99%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	-	** 98,237	98,539	**** -1,461	-1,46%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	10,306	10,318	**** 0,399	4,02%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 004,914	1 005,382	**** 5,184	0,52%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation des dividendes distribués ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction **** Plus ou moins value depuis l'ouverture au public

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
Abt annuel : 50,300 dinars - Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus
Tirage : 550 exemplaires
La Présidente du CMF :
Mme Zeineb Guellouz

**IMPRIMERIE
du
CMF**
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS